

BARÈME DE COTISATIONS 2026

ARTISANS FRET



LA COTISATION SE COMPOSE :

01

PARTIE FIXE
Égale à 590 €

+

02

PARTIE VARIABLE
Calculée sur le port en
lourd de l'ensemble de la
flotte de l'entreprise



1.04 € par tonne de port en lourd



Ne pouvant pas descendre au-dessous
de 456 €



Ni excéder un plafond fixé à :

- 4 000 € pour les entreprises n'ayant
qu'une unité,

- 6 000 € pour les entreprises ayant plus
d'une unité.